

17 déc 2009 -14:41

## Conseil des ministres du 17 décembre 2009

Un Conseil des ministres sous forme électronique a eu lieu ce jeudi 17 décembre, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

Un Conseil des ministres sous forme électronique a eu lieu ce jeudi 17 décembre, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## Loi sur les marchés publics

Introduction de mesures relatives à l'information et à la motivation dans le cadre de la loi relative aux marchés publics

Introduction de mesures relatives à l'information et à la motivation dans le cadre de la loi relative aux marchés publics

Sur proposition de M. Yves Leterme, Premier ministre, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui introduit des mesures relatives à l'information et à la motivation dans le cadre de la [loi relative aux marchés publics](#) et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Ces mesures permettent notamment de fixer par arrêté royal des règles moins contraignantes en matière d'information et de motivation pour certains types de marchés et pour des marchés n'atteignant pas certains montants.

Le projet contient également des mesures qui visent à modifier les modèles d'avis d'attribution de marchés et introduisent le modèle d'avis à utiliser en cas de transparence ex ante volontaire.

D'autres dispositions complémentaires visent à aligner les modalités de confirmation des demandes de participation effectuées par télécopie, moyens électroniques ou téléphone pour les marchés non soumis à la publicité européenne sur celles applicables aux marchés qui y sont soumis.

(\*) modifiant certains arrêtés royaux exécutant la loi du 24 décembre 1993.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## Pensions

### Fixation des montants des contributions de responsabilisation pour 2009

#### Fixation des montants des contributions de responsabilisation pour 2009

Sur proposition de M. Michel Daerden, ministre des Pensions, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les montants des contributions de responsabilisation à charge de certains employeurs du secteur public pour l'année 2009.

Les montants des contributions de responsabilisation, dues par les Communautés et les Régions pour l'année 2009, sont fixés aux mêmes montants que ceux qui étaient dus pour 2002.

La contribution de responsabilisation a été introduite en 1994, en vue de compenser l'accroissement en matière de charges de pension qui est notamment la conséquence de la politique salariale et de recrutement menée par les Communautés et les Régions au bénéfice de leur personnel statutaire.

Le projet d'arrêté est pris en application de l'article 8 de loi spéciale du 5 mai 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## La Poste

### Renouvellement du contrat de gestion de La Poste

#### Renouvellement du contrat de gestion de La Poste

Le Conseil des ministres a approuvé les propositions de la ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques Inge Vervotte pour le renouvellement du cinquième contrat de gestion de La Poste. La ministre présentera un projet de contrat de gestion au Conseil des ministres lors de la deuxième lecture de l'avant-projet de loi portant la transposition de la troisième directive européenne postale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Lutte contre la pauvreté

Suivi du plan fédéral de lutte contre la pauvreté

Suivi du plan fédéral de lutte contre la pauvreté

Le Conseil des ministres a pris connaissance du tableau de bord de suivi du plan fédéral de lutte contre la pauvreté, présenté par le secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, Philippe Courard. Le [plan approuvé le 4 juillet 2008](#) comporte 59 propositions ambitieuses. Tous les ministres ont été chargés de transmettre l'état d'avancement des mesures qui relèvent de leur domaine de compétences.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## Pandémie de grippe

Confirmation des arrêtés royaux de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la pandémie de grippe

Confirmation des arrêtés royaux de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la pandémie de grippe

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui confirme les arrêtés royaux pris en application des articles 2 et 3 de loi du 16 octobre 2009 accordant des pouvoirs au Roi en cas d'épidémie ou de pandémie de grippe.

Il s'agit des six arrêtés royaux de pouvoir spéciaux suivants :

- l'arrêté royal du 28 octobre 2009 déterminant la date de survenance d'une épidémie ou d'une pandémie de grippe en exécution de l'article 2, § 2, de la loi du 16 octobre 2009,
- l'arrêté royal du 3 novembre 2009 relatif à la création d'une banque de données fédérale relative aux vaccinations contre le virus de la grippe A/H1N1,
- l'arrêté royal du 10 novembre 2009 portant exécution de l'article 3, 5°, de la loi du 16 octobre 2009,
- l'arrêté royal du 10 novembre 2009 portant exécution de l'article 3, 3°, de la loi du 16 octobre 2009,
- l'arrêté royal du 12 novembre 2009 portant exécution de l'article 3, 1° et 2° de la loi du 16 octobre 2009,
- l'arrêté royal portant exécution de l'article 3, 6° de la loi du 16 octobre 2009 et portant transposition de la directive 2009/135/CE de la Commission du 3 novembre 2009 autorisant des dérogations temporaires à certains critères d'admissibilité des donneurs de sang total et de composants sanguins figurant à l'annexe III de la directive 2004/33/CE dans le contexte d'un risque de pénurie provoquée par la pandémie de grippe A(H1N1).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## Institutions bi-culturelles

Subsides 2009-2013 pour le Palais des Beaux-Arts, l'Orchestre national de Belgique, et le Théâtre royal de la Monnaie

Subsides 2009-2013 pour le Palais des Beaux-Arts, l'Orchestre national de Belgique, et le Théâtre royal de la Monnaie

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation du contrat de gestion de la société anonyme de droit public à finalité sociale "Palais des Beaux-Arts", pour la période 2009-2013.

La dotation de base au Palais des Beaux-Arts est fixée à 12.359.000 euros pour 2009 et à 12.053.000 euros pour 2010. A partir de 2010, le subside indexé de l'Etat est divisé en 2 parties :

- une partie "personnel" fixée au prorata du pourcentage des dépenses en personnel par rapport aux dépenses globales, soit 43,05 % de 12.053.000 euros ou 5.188.816 euros,
- une partie résiduelle, fixée donc à 6.864.184 euros.

Le Conseil des ministres a également approuvé les projets de protocoles entre l'Etat fédéral et l'Orchestre national de Belgique d'une part, et le Théâtre royal de la Monnaie d'autre part, portant sur les subsides pour la période 2009-2013.

La dotation de base à l'Orchestre national de Belgique est fixée à 7.461.000 euros pour 2009 et à 7.382.000 euros pour 2010. A partir de 2010, le subside indexé de l'Etat est divisé en 2 parties :

- une partie "personnel" fixée au prorata du pourcentage des dépenses en personnel par rapport aux dépenses globales, soit 75,65 % de 7.382.000 euros ou 5.584.483 euros,
- une partie résiduelle, fixée donc à 1.797.517 euros.

La dotation de base au Théâtre royal de la Monnaie est fixée à 33.600.000 euros pour 2009 et à 33.210.000 euros pour 2010. A partir de 2010, le subside indexé de l'Etat est divisé en 2 parties :

- une partie "personnel" fixée au prorata du pourcentage des dépenses en personnel par rapport aux dépenses globales, soit 73,35 % de 33.210.000 euros ou 24.359.535 euros,

- une partie résiduelle, fixée donc à 8.850.465 euros.

Ces formules d'adaptation seront évaluées dans le courant de 2011.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui habilite le Théâtre royal de la Monnaie à transférer ses droits et devoirs immobiliers relatifs au bâtiment sis rue Fossé aux Loups 39/41 à Bruxelles à la Régie des bâtiments. Celle-ci mettra gratuitement le bâtiment à disposition des Ateliers du Théâtre royal de la Monnaie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles  
Rue de la Loi 51  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<http://www.melchiorwathelet.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## Dispenses de service

Dispenses de services 2010 et 2011 pour les membres du personnel de la fonction publique administrative fédérale

Dispenses de services 2010 et 2011 pour les membres du personnel de la fonction publique administrative fédérale

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire concernant l'octroi de dispenses de services, en 2010 et 2011, pour les membres du personnel de la fonction publique administrative fédérale.

Au total, 5 jours de dispense de service seront accordés en 2010 et 2011 :

- vendredi 14 mai 2010
- vendredi 12 novembre 2010
- vendredi 3 juin 2011
- vendredi 22 juillet 2011
- lundi 31 octobre 2011

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Vacances annuelles

Assimilation en matière de vacances annuelles suite aux mesures temporaires pour la réduction du temps de travail

Assimilation en matière de vacances annuelles suite aux mesures temporaires pour la réduction du temps de travail

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui règle l'assimilation en vacances annuelles, suite à l'exécution des mesures temporaires pour la réduction du temps de travail en temps de crise. La proposition de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet stipule que les périodes de réduction du temps de travail sont assimilées à des prestations effectives de travail. Le projet a pour objectif d'ôter l'effet négatif de la mise en oeuvre des différentes mesures de réduction temporaire du temps de travail sur le droit aux vacances annuelles.

(\*) modifiant les articles 14, 16, 18, 20, 21, 38bis, 41, 43 de l'arrêté royal du 30 mars 1967 déterminant les modalités générales d'exécution des lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Economie plurielle

Avenant à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone relatif à l'économie plurielle

Avenant à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone relatif à l'économie plurielle

L'avenant, que le Conseil des ministres a approuvé à l'accord de coopération du 30 mai 2005, fixe le montant que les autorités fédérales prévoient pour le cofinancement des efforts de la Communauté germanophone et des régions. Pour 2008, un montant de 15.854.242 euros sera imputé sur le budget de l'Office national de l'emploi (ONEM).

Après approbation par la Communauté germanophone et les régions, l'avant-projet de loi qui approuve l'avenant sera soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Rue du Commerce 78-80  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11  
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides

### Renouvellement du mandat du Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides

### Renouvellement du mandat du Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à renouveler le mandat de M. Dirk Van den Bulck comme Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, après avoir validé son rapport d'évaluation.

Ce projet, à l'initiative de la ministre chargée de la Politique de migration et d'asile Joëlle Milquet et du secrétaire d'Etat à la Politique de la migration et d'asile Melchior Wathelet, renouvelle le mandat de M. Van den Bulck pour une période de cinq ans à partir du 1er janvier 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles  
Rue de la Loi 51  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<http://www.melchiorwathelet.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## ONSSAPL

Désignation de l'administrateur général de l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales

Désignation de l'administrateur général de l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui désigne M. François Florizoone comme administrateur général de l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL).

M. François Florizoone a été classé premier de la sélection organisée par le Bureau de sélection de l'administration fédérale (SELOR). Les ministres ont confirmé le classement du SELOR. La désignation de M. Florizoone a également été approuvée par le Comité de gestion de l'ONSSAPL.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Rue du Commerce 78-80  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11  
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de  
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## SPF Mobilité et Transports

Marchés publics au profit de la Direction pour l'Immatriculation des véhicules

Marchés publics au profit de la Direction pour l'Immatriculation des véhicules

Le Conseil des ministres a donné son feu vert au service ICT du SPF Mobilité et Transports pour le lancement d'une procédure négociée avec la firme CSC Computer Sciences VIF/SNc. L'objectif est de prolonger, du 1er janvier au 31 décembre 2010, le contrat actuel avec la firme qui fournit les services informatiques pour la Direction de l'Immatriculation des véhicules (DIV). La firme entretiendra les application informatiques de la DIV jusqu'à la mise en service de la nouvelle banque de données centrale des véhicules.

Le service ICT est également autorisé à entamer des négociations avec la firme NRB pour prolonger, du 1er janvier au 31 décembre 2010, le contrat actuel pour l'hébergement des serveurs de la DIV.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## Office national du Ducroire

Nomination du directeur général de l'Office national du Ducroire ainsi que du président, du vice-président et des membres du conseil d'administration

Nomination du directeur général de l'Office national du Ducroire ainsi que du président, du vice-président et des membres du conseil d'administration

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui nomme M. Dirk Terweduwe en tant que directeur général de l'Office national du Ducroire.

Le Conseil des ministres a également approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination, pour un terme de cinq ans, du président, du vice-président et des membres du conseil d'administration de l'Office national du Ducroire.

Sont nommés dans les milieux particulièrement concernés par le développement du commerce extérieur, sur la proposition du Gouvernement fédéral :

- président du conseil d'administration de l'Office national du Ducroire :  
M. V. Reuter
- vice-président du conseil d'administration de l'Office national du Ducroire : M. P. Leyman
- membres du conseil d'administration de l'Office national du Ducroire :
  - M. T. Janssen (suppléant : M. D. Van Daele)
  - Mme F. L'Hoost (suppléant : M. M. Bogaerts)
  - M. F. Teerlynck (suppléant : Mme I. Callens)

Sont nommés membres du conseil d'administration :

- sur proposition du ministre qui a les Entreprises publiques dans ses attributions :
  - M. H. Bruyninckx (suppléant : Mme C. Desmecht)
- sur proposition du ministre qui a les Affaires étrangères dans ses attributions:

- Mme L. Bloem (suppléant : M. M. Geleyn)

- sur proposition du ministre qui a le Commerce extérieur dans ses attributions:

- M. H. Mahieu (suppléant : Mme S. Dewispelaere)

- sur proposition du ministre qui a les Finances dans ses attributions :

- M. J.-P. Arnoldi (suppléant : M. F. Godts)

- sur proposition du ministre qui a les Affaires économiques dans ses attributions :

- M. N. Waeyaert (suppléant : M. E. Sterckx)

- sur proposition du ministre qui a la Coopération au développement dans ses attributions :

- M. F. Roux (suppléant : M. X. De Cuyper)

Sont nommés dans les milieux particulièrement concernés par le développement du commerce extérieur :

- sur proposition du Gouvernement flamand :

- M. K. Allaert (suppléant : M. D. Lammens)

- sur proposition du Gouvernement wallon :

- M. J.-J. Westhof (suppléant : M. T. Castagne)

- sur proposition du Gouvernement de Bruxelles-Capitale :

- M. J.-P. Mergen (suppléant : M. P. Claes)

Sont nommés membres du conseil d'administration :

- sur proposition du Gouvernement flamand :

- M. J. Cornillie (suppléant : M. J. Rogiers)
- M. G. Stienlet (suppléant : Mme C. Faes)
  
- sur proposition du Gouvernement wallon :
  - Mme S. Flagothier (suppléant : M. F. Mullers)
  - Mme P. Delcomminette (suppléant: M. J. Marot)
  
- sur proposition du Gouvernement de Bruxelles-Capitale :
  - Mme L. Christiaens (suppléant : Mme J. Lumen)
  - M. G. Kooken (suppléant : M. E. Dubois)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Prêts d'Etat à Etat

Quatrième partie du programme 2009 des prêts d'Etat à Etat

Quatrième partie du programme 2009 des prêts d'Etat à Etat

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 2.686.000 euros au profit du Ghana pour l'amélioration du système de radiologie dans 23 hôpitaux. Ce prêt a reçu un avis favorable au sein du Comité Finexpo.

Le Conseil des ministres a également pris note du programme des prêts d'État des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'État pour l'année 2009.

Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le ministre des Finances et le ministre compétent pour le Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens d'équipement et des services qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Pour la plupart des pays en voie de développement, la coopération financière est liée à la livraison de biens et services belges. Pour les pays les moins avancés l'aide est déliée depuis le 1er janvier 2002.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Implantation commerciale

Examen de projets d'implantation commerciale et composition du dossier socio-économique

Examen de projets d'implantation commerciale et composition du dossier socio-économique

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal (\*) qui prévoit les critères à prendre en considération lors de l'examen de projets d'implantation commerciale et de la composition du dossier socio-économique. Le projet est proposé par la ministre des PME Sabine Laruelle et le ministre pour l'Entreprise Vincent Van Quickenborne.

La modification vise à préciser ces critères en matière de localisation spatiale, de protection de l'environnement urbain et de législation sociale du travail.

L'arrêté royal est ainsi mis en conformité avec la directive "services" et la loi sur les services, actuellement déposée à la Chambre des Représentants.

Plus d'information et de directives pour les villes et communes seront disponibles dès le 28 décembre sur le site [www.quickconomie.be](http://www.quickconomie.be).

(\*) du 22 février 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## Cour européenne des Droits de l'Homme

Liste de trois candidats à l'élection d'un juge belge auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg

Liste de trois candidats à l'élection d'un juge belge auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg

Sur proposition de MM. Stefaan Declerck, ministre de la Justice, et Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé une liste de trois candidats à l'élection d'un juge belge auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg.

Il s'agit de MM. André Alen, Paul Lemmens et Pierre Vandernoot.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe procédera à l'élection d'un de ces trois candidats à la majorité des voix.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Travail occasionnel dans le secteur du chicon

Dérogation temporaire du nombre de jours de mise au travail des travailleurs manuels occupés dans le secteur de la culture du chicon

Dérogation temporaire du nombre de jours de mise au travail des travailleurs manuels occupés dans le secteur de la culture du chicon

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, et Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui prolonge jusqu'au 30 juin 2010 la réglementation spécifique de la sécurité sociale en vigueur pour les travailleurs occasionnels dans le secteur du chicon.

La réglementation spécifique concerne la définition du nombre maximal de jours par an où le travailleur occasionnel peut être occupé à la culture du chicon.

(\*) modifiant l'article 6 de l'arrêté royal du 21 avril 2007 modifiant les articles 8bis et 31bis de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Pièces commémoratives Père Damien

Transfert du produit de la vente des pièces commémoratives émises à l'occasion de la sanctification du Père Damien

Transfert du produit de la vente des pièces commémoratives émises à l'occasion de la sanctification du Père Damien

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le transfert à l'Action Damien du produit net de la vente des pièces commémoratives émises à l'occasion de la sanctification du Père Damien.

Une pièce d'argent de 20 euros a été émise à l'occasion de la sanctification du Père Damien (\*), avec un tirage de maximum 15.000 exemplaires. Le prix de vente de chaque pièce est de 49 euros.

L'asbl Action Damien est une institution qui récolte des fonds et les emploie à l'aide médicale et à l'accompagnement scientifique de projets concernant la lutte contre la tuberculose et la lèpre.

(\*) par application de l'arrêté royal du 21 août 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Programme MUSIS

Contribution de la Politique scientifique fédérale à la participation éventuelle de la Belgique au programme MUSIS

Contribution de la Politique scientifique fédérale à la participation éventuelle de la Belgique au programme MUSIS

Le Conseil des ministres a autorisé la ministre de la Politique scientifique Sabine Laruelle à engager, en 2009, le montant réservé de 50 millions d'euros pour couvrir la quote-part de la Politique scientifique fédérale dans la participation belge au programme MUSIS.

La participation totale de la Belgique à ce programme est fixée à 140 millions d'euros au maximum.

Le programme MUSIS (*Multinational Space-based Imaging System*) est une initiative de six Etats (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce et Italie) visant à se doter d'une capacité d'observation et de renseignement à vocation militaire au moyen d'un nouveau système satellitaire, dont le développement est programmé à partir de 2009 et la date d'entrée en service prévue en 2015.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Garantie de l'Etat

### Prolongation de la garantie de l'Etat pour assurance-crédit complémentaire Belgacap

#### Prolongation de la garantie de l'Etat pour assurance-crédit complémentaire Belgacap

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a décidé de prolonger le dispositif Belgacap jusqu'au 31 décembre 2010. Belgacap est une couverture complémentaire supplétive à l'assurance-crédit, distribuée par l'assureur crédit et garantie par l'Etat. Cette couverture complémentaire peut être octroyée à toute entreprise dont le siège social est situé en Belgique et qui subit ou a subi une réduction de couverture par un assureur depuis le 1er janvier 2009.

Les conditions d'octroi sont inchangées. L'assureur crédit ne peut faire appel à la garantie gérée par le Fonds de participation que dans la mesure où, au moment de l'indemnisation du sinistre, la couverture primaire se révèle insuffisante.

Cette mesure a été prise en concertation avec les fédérations d'entreprises et vise à maintenir la compétitivité de notre économie en cette période de crise.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## Institutions publiques de sécurité sociale

Troisièmes contrats d'administration de 14 institutions publiques de sécurité sociale et premier contrat d'administration de la plateforme e-Health

Troisièmes contrats d'administration de 14 institutions publiques de sécurité sociale et premier contrat d'administration de la plateforme e-Health

Le Conseil des ministres a approuvé les troisièmes contrats d'administration de 14 institutions publiques de sécurité sociale ainsi que le premier contrat d'administration de la plateforme e-Health, pour la période 2010-2012.

Il s'agit des 14 institutions suivantes :

- le Fonds des maladies professionnelles (FMP)
- la Caisse auxiliaire de paiements des allocations de chômage (CAPAC)
- le Fonds des accidents du travail (FAT)
- la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI)
- l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL)
- l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI)
- l'Office national de l'emploi (ONEM)
- la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins (CSPM)
- l'Office national des pensions (ONP)
- l'Office national de Sécurité sociale (ONSS)
- l'Institut national de maladie-invalidité (INAMI)
- l'Office national des vacances annuelles (ONVA)
- la Banque Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS)
- l'Office national des allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## Services postaux

### Transposition de la troisième directive postale

#### Transposition de la troisième directive postale

Sur proposition de M. Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui transpose en droit belge la troisième directive postale.

Le monopole de La Poste pour l'expédition d'envois de correspondance de moins de 50 grammes est abrogé à partir du 31 décembre 2010. La Poste est désignée comme prestataire du service universel jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi modifiant les Titres I et IV de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques et modifiant la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Agences locales pour l'emploi

### Modification de la réglementation des agences locales pour l'emploi

#### Modification de la réglementation des agences locales pour l'emploi

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui modifie la réglementation des agences locales pour l'emploi (ALE).

Le projet vise à augmenter à 70 heures par mois (au lieu de 45) le nombre d'heures de travail autorisées dans le cadre des activités au profit d'établissements d'enseignement ainsi que de certaines activités au profit des personnes physiques, comme l'aide au petit entretien du jardin et l'aide à la surveillance ou à l'accompagnement de personnes malades ou d'enfants. La limite de 630 heures d'activités par année calendrier est cependant maintenue.

Cette mesure sera en vigueur du 1er février 2010 au 1er février 2011 avec un renouvellement possible après accord du Conseil des ministres. La mesure vise à permettre aux travailleurs ALE effectuant ce genre d'activités, davantage de flexibilité dans l'organisation de leur travail. En effet, la charge de travail dans ces secteurs fluctue notamment en fonction des pics saisonniers.

(\*) modifiant l'article 79bis de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première  
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Fonds des accidents du travail

Paiement des indemnités en cas d'accident du travail sur un compte ouvert à l'étranger

Paiement des indemnités en cas d'accident du travail sur un compte ouvert à l'étranger

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) généralisant, par défaut, le paiement des allocations en cas d'accident du travail sur un compte, que celui-ci soit ouvert en Belgique ou à l'étranger.

Le projet introduit donc le principe du paiement par virement sur un compte bancaire, en Belgique ou à l'étranger. La possibilité du recours à un paiement par chèque reste toutefois maintenue lorsque l'intéressé le demande. Cette mesure représente une économie pour le Fonds des accidents du travail.

(\*) modifiant l'arrêté royal du 24 décembre 1987 portant exécution de l'article 42, alinéa 2, de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail, relatif au paiement des allocations annuelles, des rentes et des allocations

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première  
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Transport de gaz

### Adaptation de la structure tarifaire du transport de produits gazeux

### Adaptation de la structure tarifaire du transport de produits gazeux

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui adapte la structure tarifaire relative au transport de produits gazeux (\*). La proposition du ministre de l'Energie Paul Magnette contient également des modifications techniques qui exécutent l'accord entre Fluxys et le régulateur.

(\*) modifiant l'arrêté royal du 8 juin 2007 relatif à la méthodologie pour déterminer le revenu total comprenant la marge équitable, à la structure tarifaire générale, aux principes de base en matière de tarifs, aux procédures, à la publication des tarifs, aux rapports annuels, à la comptabilité, à la maîtrise des coûts, aux écarts de revenu des gestionnaires et à la formule objective d'indexation visés par la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Ajustement du budget 2009

### Cinquième adaptation du budget général des dépenses pour 2009

### Cinquième adaptation du budget général des dépenses pour 2009

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant le cinquième ajustement du budget général des dépenses pour 2009.

L'avant-projet adapte le budget des cinq services publics fédéraux qui participent au projet pilote FEDCOM, le projet pour la modernisation de la comptabilité fédérale. Suite à l'application de la nouvelle réglementation, qui stipule que les dépenses sont exprimées en termes de droits constatés, les salaires du mois de décembre doivent être techniquement imputés sur le budget de l'année en cours. Il s'agit d'une adaptation purement formelle qui ne modifie rien dans la pratique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat  
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire  
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## Institut des comptes nationaux

Nomination du président du Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix

Nomination du président du Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix

Sur proposition de M. Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui nomme M. Peter Van Herreweghe en tant que président du Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix, constitué au sein de l'Institut des comptes nationaux (ICN).

Il remplace, à partir du 1er décembre 2009, M. Jean-Jacques Vanhaelen, à qui démission honorable est accordée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## Passeports

### Marché public pour la production des passeports électroniques et non-électroniques

### Marché public pour la production des passeports électroniques et non-électroniques

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre des Affaires étrangères Steven Vanackere a lancé une procédure d'appel d'offres restreint pour la production, le stockage, la personnalisation et la livraison des passeports électroniques aux administrations communales et provinciales ainsi qu'aux postes diplomatiques et consulaires belges. Ce marché public concerne également la production de passeports non-électroniques destinés au SPF Affaires étrangères.

Cet appel d'offres vise à renouveler le marché actuel qui vient à expiration au début de novembre 2010. Pour garantir le qualité et l'objectivité de l'analyse des échantillons fournis, celle-ci sera confiée à des laboratoires indépendants, spécialisés dans les techniques d'impression et dans le domaine des composants électroniques.

Publié par [SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe](#)

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Sécurité sociale

Effet retour fiscal des nouvelles réductions de cotisations sociales patronales et financement alternatif de l'assurance obligatoire soins de santé

Effet retour fiscal des nouvelles réductions de cotisations sociales patronales et financement alternatif de l'assurance obligatoire soins de santé

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant à 46,8 millions d'euros, pour l'année 2009, le montant prélevé des recettes de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des sociétés et qui est attribué à la sécurité sociale à titre d'effet retour fiscal des nouvelles réductions de cotisations sociales patronales.

Le Conseil des ministres a également approuvé un projet d'arrêté royal fixant pour l'année 2009 la partie du financement alternatif dû à l'assurance obligatoire soins de santé en application au titre de l'article 67bis de la loi du 2 janvier 2001. Un montant de 1.580.247.000 d'euros sera prélevé du produit de la taxe sur la valeur ajoutée pour être affecté à l'INAMI.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Rue du Commerce 78-80  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11  
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Régie des bâtiments

Fedimmo - CIC 112 Hainaut

Fedimmo - CIC 112 Hainaut

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition du ministre des Finances, Didier Reynders, de lancer un appel d'offres général pour l'entretien, avec garantie totale, des installations techniques dans les bâtiments vendus et repris en location à Fedimmo. Le marché public émane de la Régie des bâtiments et concerne 31 bâtiments de Fedimmo en Flandre et le WTC III à Bruxelles.

Le Conseil des ministres a en outre accepté la proposition du ministre des Finances, Didier Reynders, d'entamer les travaux pour la construction et la rénovation du centre de transmission et de communication CIC 112 du Hainaut à Mons.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## Droits de l'enfant

Rapport annuel sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant

Rapport annuel sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant

Le ministre de la Justice Stefaan De Clerck a soumis au Conseil des ministres le cinquième rapport annuel fédéral sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le rapport annuel fédéral est constitué d'un rapport général présentant, département par département, les mesures qui ont été adoptées ces dernières années et qui concernent les enfants. La deuxième partie comporte un plan d'action fédéral reprenant les mesures qui seront prises par le gouvernement : la carte d'identité électronique pour enfants, les soins de santé, les mesures pour les mineurs étrangers non accompagnés, la lutte contre la traite des êtres humains, etc.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Titres-services

### Redéfinition du système des titres-services

#### Redéfinition du système des titres-services

A l'initiative de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet, le système des titres-services sera redéfini du point de vue des activités autorisées au domicile de l'utilisateur. Il sera dorénavant plus clair que l'usage des titres-services dans les homes n'est pas toléré. Un des objectifs du système des titres-services est en effet de créer des emplois et non de se substituer à des emplois existants. Cette mesure fait suite à une décision du gouvernement prise dans le cadre du conclave budgétaire.

Le projet d'arrêté royal (\*) entrera en vigueur le premier jour du sixième mois qui suit la publication de celui-ci au Moniteur belge, permettant ainsi une période de transition.

En vue également de renforcer la lutte contre la fraude dans le système des titres-services, l'Office national de l'emploi (ONEM) pourra en outre interdire à Sodexo non seulement de payer l'intervention fédérale, mais aussi le prix d'achat du titre-service à l'entreprise, si des activités titres-services sont effectuées sans que les dispositions légales ou réglementaires soient respectées. Cette mesure entrera en vigueur au 1er février 2010.

(\*) modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première  
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Protection et bien-être des animaux

Organisation d'une formation et d'un examen pour les conducteurs transportant du bétail vivant

Organisation d'une formation et d'un examen pour les conducteurs transportant du bétail vivant

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'article 13 de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux.

Cette modification, proposée par la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, prévoit une formation pour les conducteurs transportant du bétail vivant et les convoyeurs accompagnant les animaux, ainsi que l'organisation d'examens d'aptitude professionnelle.

L'objectif de cette mesure est d'exécuter le règlement européen (CE) 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

## Jeux de hasard

Contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard

Contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard due par les titulaires de licences de classe A, B, C et E pour l'année civile 2010.

La proposition du ministre de la Justice Stefaan De Clerck et du secrétaire d'Etat adjoint au ministre de la Justice Carl Devlies vise à indexer ces contributions de 0,60 % par rapport à l'année 2009, à la suite de l'inflation.

Les contributions s'élèvent pour 2010 à :

- 17.525 euros pour une licence de classe A
- 8.762 euros pour une licence de classe B
- 119 euros pour une licence de classe C
- 2.922 euros pour des titulaires d'une licence de classe E qui prestent exclusivement des services d'entretien, de réparation ou d'équipement de jeux de hasard
- 1.461 euros pour les autres titulaires d'une licence de classe E, par tranche entamée de 50 appareils
- 566 euros par appareil pour les titulaires d'une licence de classe A qui exploitent des jeux de hasard automatiques (avec un minimum de 17.020 euros)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Holding Communal

### Prolongation de la garantie de l'Etat à certains emprunts du Holding Communal

### Prolongation de la garantie de l'Etat à certains emprunts du Holding Communal

Sur proposition de M. Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui vise à prolonger jusqu'au 30 juin 2010 la garantie de l'Etat fédéral à certains emprunts du Holding Communal, à la demande de l'administrateur délégué.

La garantie est prolongée pour un montant de 250 millions d'euros, soit 125 millions d'euros pour la part revenant à l'Etat fédéral.

(\*) modifiant l'arrêté royal du 14 avril 2009

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>